

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale et de  
la jeunesse

Ministère de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation

## ARRETE

**portant nomination des membres de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des infirmières et des infirmiers du ministère chargé de l'éducation nationale**

**Le Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret n°94-1020 du 23 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat ;
- VU les arrêtés du 17 juillet 2018 et du 20 novembre 2018 ;
- VU la proclamation des résultats des élections aux commissions administratives paritaires nationales par le bureau de vote centralisateur le 6 décembre 2018 ;
- VU le procès-verbal de désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale du corps des infirmières et des infirmiers du ministère chargé de l'éducation nationale du 13 décembre 2018 ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des infirmières et des infirmiers du ministère chargé de l'éducation nationale :

## REPRESENTANTS TITULAIRES :

- Mme Annick WAGNER, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la DGRH ;
- Mme Nadine COLLINEAU, sous-directrice de la gestion des carrières à la DGRH.

## REPRESENTANTS SUPPLEANTS :

- M. Arnaud LEDUC, chef du bureau des personnels ATSS à la DGRH ;
- M. Alexandre CROS, adjoint au chef du bureau des personnels ATSS à la DGRH.

### Article 2

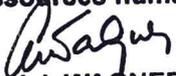
Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des infirmières et infirmiers du ministère chargé de l'éducation nationale, représentent le personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

GRADES	REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
CLASSE SUPERIEURE	Mme Nathalie JORGE	Mme Claudie DEREU
CLASSE NORMALE	Mme Nora ABDOUS	Mme Laetitia RABANAL

Fait, le 20 DEC. 2018

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

**La chef de service, adjointe au directeur général  
des ressources humaines**

  
Annick WAGNER